

Brocante du 1^{er} mai 2016 Procédure d'inscription en ligne Fiche explicative

1) Vous vous inscrivez via le Formulaire électronique d'inscription

Les champs du formulaire doivent être remplis de la façon la plus complète et précise possible (Nom, Prénom, Adresse e-mail, Numéro de téléphone, nombre et type d'emplacements souhaités, ...). Cela permet d'éviter toute confusion ou malentendu lors de l'attribution des emplacements. Vous recevrez un mail automatique de réception de votre demande.

2) Vous recevez une confirmation de la réception de votre inscription

Une fois votre formulaire complété et renvoyé, vous recevrez une confirmation de votre demande d'inscription par voie électronique (via notre adresse brocante.aspebr@gmail.com). Attention, celle-ci ne constitue pas une validation de votre inscription! Il vous sera encore nécessaire de réaliser le paiement de vos emplacements, dans un délai de 5 jours ouvrables, au compte renseigné dans le mail que vous recevrez et en reprenant précisément la référence qui vous est communiquée.

Attention, si vous n'utilisez pas la référence qui vous est communiquée pour le paiement, nous ne pourrons pas lier le paiement à votre demande (certains numéros de compte appartenant à un autre titulaire que la personne s'étant inscrite!).

3) Vous recevez une confirmation de la réception de votre paiement

Une fois votre paiement reçu, nous vous transmettons un e-mail vous confirmant la bonne réception du montant correspondant au nombre d'emplacement(s) que vous avez demandé.

4) Vous recevez vos attestations reprenant votre numéro d'emplacements ainsi que les laissez-passer

Une attestation vous sera transmise par voie électronique ou par voie postale (en fonction du choix opéré lors de votre demande d'inscription) à compter du mois d'avril, ceci afin de permettre les derniers « arbitrages » en matière d'attribution d'emplacements et garantir une occupation maximale du site (afin notamment d'éviter le « squat » d'emplacements libres). La réception de cette attestation constitue la validation définitive de votre réservation d'emplacement(s). Ne perdez pas celle-ci, nous ne délivrons aucun duplicata.

5) Vous vous présentez le 1^{er} mai 2015 sur le site de la Brocante, impérativement par l'entrée indiquée sur votre attestation et prenez possession uniquement de l'emplacement qui vous a été attribué

Munissez-vous bien de l'attestation, celle-ci est indispensable pour pénétrer sur le site de la brocante et accéder à votre emplacement

6) Vous terminez la vente à 16H00 précise et suivez les indications des membres de l'organisation afin de quitter le site de la Brocante en bon ordre.

Le non-respect de l'heure de fermeture et/ou des consignes données par les membres de l'organisation est susceptible d'entrainer votre exclusion des éditions suivantes de la Brocante du 1^{er} mai. En cas de non-coopération, l'organisation se réserve la possibilité de faire appel aux services de police présents sur le site.